



Problème de financement d'un avocat en cour d'appel

Par **Thierry**, le **30/04/2010** à **19:58**

Bonjour,

Mon ex femme non satisfaite de la décision dans le jugement du divorce a fait appel devant la Cour d'Appel de Colmar...

Je suis dans l'impossibilité de financer une nouvelle fois un avocat... Je n'ai pas le droit a l'aide juridictionnelle. Quelles sont les solutions a ma disposition? Puis-je me présenter seul devant la Cour en assurant moi-même la plaidoirie?

Merci pour votre aide car je suis désespéré..

Thierry